

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Dix, le Lundi 31 Mai à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 25 Mai, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

M.M LUCIANI, CERVETTI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mlle MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, M.M VITALI, MARY, Mme DEBROAS, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. DIGIACOMI	à	M. CASASOPRANA
M. BASTELICA	à	M. LUCIANI
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI
M. BARTOLI	à	Mme PIMENOFF
Mme SAMPIERI	à	Mme TOMI

Etaient absents :

Mme RISTERUCCI, Adjointe au Maire, Mme PASTINI, M. RUAUT, Mme GUERRINI, Mme FENOCCHI, M.M MARCANGELI, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, M. LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de présents :	31
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 31 Mai 2010

Délibération N°2010 / 128

Individualisation de subventions à diverses associations relevant du secteur sanitaire et social.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Dans le cadre de sa politique d'aide et de soutien à la vie associative menée par la Ville, il vous est proposé de procéder à l'individualisation de subventions conformément à la liste suivante :

- Crèche parentale « U Piulacone » : 6 000 € pour le fonctionnement et la mise en place d'animations.
- Fraternité du Partage : 3 000 € pour l'aide alimentaire au bénéfice des sans-abri.
- Les Restaurants du Cœur : 3 500 € pour l'achat de denrées et la mise en place d'ateliers culturels et de loisirs.
- Ligue contre le cancer : 500 € pour des aides aux familles.
- Corsica Sida : 2 000 € pour les actions de sensibilisation et d'information contre le SIDA et les toxicomanies.
- Médecins du Monde : 1 000 € pour l'achat de prothèses auditives, de lunettes et de médicaments.
- Secours Populaire Français : 6 000 € pour les aides alimentaires et financières d'urgence, l'accès aux soins et l'aide aux loisirs des jeunes.
- Bibliothèque et loisirs du Centre Hospitalier : 500 € pour l'achat de revues et de livres et pour l'organisation d'animations au profit des personnes hospitalisées
- UNAFAM : 500 € pour le soutien aux familles d'handicapés mentaux.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- De se prononcer sur le principe d'attribuer les subventions précisées ci-après :

- Crèche parentale « U Piulacone » : 6 000 €.
- Fraternité du Partage : 3 000 €.
- Les Restaurants du Cœur : 3 500 €.
- Ligue contre le cancer : 500 €.
- Corsica Sida : 2 000 €.
- Médecins du Monde : 1 000 €.
- Secours Populaire Français : 6 000 €.
- Bibliothèque et loisirs du Centre Hospitalier : 500 €.
- UNAFAM : 500 €.

- D'autoriser le Maire à signer tout acte administratif et à passer toute convention relatifs à l'ensemble de cette proposition.

-De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2010, compte 65, article 6574

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de M. VITALI, Conseiller Municipal Délégué,
et après en avoir délibéré,**

Vu, la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée portant droits et libertés des Communes,

Vu, la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée complétant la loi n°83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État,

Vu, le code général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission Culture et Société réunie le 28 mai 2010,

DECIDE

à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

D'attribuer des subventions à diverses associations relevant du secteur sanitaire et social conformément à la liste ci-dessous :

- Crèche parentale « U Piulacone » : 6 000 €.
- Fraternité du Partage : 3 000 €.
- Les Restaurants du Cœur : 3 500 €.
- Ligue contre le cancer : 500 €.
- Corsica Sida : 2 000 €.
- Médecins du Monde : 1 000 €.
- Secours Populaire Français : 6 000 €.
- Bibliothèque et loisirs du Centre Hospitalier : 500 €.
- UNAFAM : 500 €.

AUTORISE M le Maire

à signer tout acte administratif et à passer toute convention relatifs à l'ensemble de cette proposition.

DIT

Que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2010, compte 65, article 6574.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en mairie.

.....

Fait à AJACCIO, les jour et an que dessus.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE MAIRE

Simon RENUCCI